

## Question de Sokona Niakhate relative au Droit au Logement Opposable (DALO)

**Monsieur le Préfet,**

Dans un contexte où l'accès au logement social et la lutte contre l'habitat indigne constituent des enjeux majeurs pour les ménages les plus vulnérables, plusieurs dysfonctionnements récurrents ont été identifiés sur le territoire départemental.

**Quelles mesures concrètes comptez-vous mettre en œuvre pour réduire les délais de traitement des dossiers** par DOCAPOSTE, service instructeur des recours DALO en Île-de-France, dans le cadre d'un marché, qui dépassent actuellement les trois mois prévus dans les textes, et garantir aux demandeurs une réponse dans un délai raisonnable au regard de leurs besoins ?

**Quelles mesures concrètes comptez-vous mettre en œuvre pour clarifier et harmoniser les critères du parcours locatif sur trois ans**, afin d'éviter les inégalités de traitement en veillant à ne pas rajouter des demandes non prévues dans les textes : parcours locatif antérieur sur 3 ans, rapport social, plafond de ressources pour les personnes seules.

**Quelles actions seront engagées pour éradiquer les pratiques d'habitation dans des locaux inadaptés** (caves, locaux non destinés à l'habitation), qui mettent en danger la sécurité des occupants ?

**Sur le respect des obligations légales et la protection des publics prioritaires, comment garantir l'application effective de la loi SRU sur le territoire, et quels mécanismes de suivi et de sanction seront mis en place pour les communes défaillantes ?**

**Pourquoi la déléguée départementale aux droits des femmes ne siège-t-elle pas à la commission DALO, alors que les violences faites aux femmes constituent un critère de priorité pour l'accès au logement ? Cette absence ne risque-t-elle pas de fragiliser la prise en compte de ces situations urgentes ?** En effet tant il est parfois opposé qu'en l'absence de jugement de divorce ou d'ONC un relogement par le DALO ne pourra pas se faire.

**Quels dispositifs seront renforcés pour réduire les délais de relogement prioritaire, notamment pour les ménages en situation d'urgence, et assurer un suivi effectif de leur accompagnement ?**

**Comment l'Etat via ses Préfets s'assure en toutes occasions et circonstances que son engagement pour la mise en œuvre de la Convention Internationale des Enfants est réel et suivi d'effets dans l'intérêts des enfants y compris dans le cadre du DALO ?**

Ces questions visent à éclairer les engagements de l'État et les moyens mobilisés pour répondre à des situations critiques qui impactent quotidiennement des milliers de ménages.  
**Quelles réponses concrètes pouvez-vous apporter aujourd'hui à ces enjeux, et selon quel calendrier ?**

Vous remerciant de l'attention que vous pourrez porter à ces questions, je vous prie d'agrérer, Monsieur le Préfet, mes salutations républicaines.

**Sokona NIAKHATE**

Conseillère départementale – Canton de Fontenay-sous-Bois/Vincennes-Est